

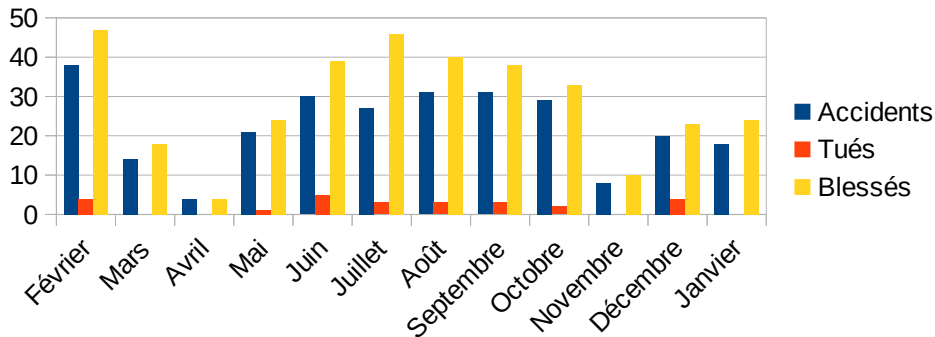
BAROMÈTRE MENSUEL DÉPARTEMENTAL JANVIER 2021

Ce document est élaboré par l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR), sur la base des données provisoires extraites de la base de données TRAXY. Ces données limitées aux nombres d'accidents corporels, de personnes tuées, blessées et blessées hospitalisées, permettent de donner une estimation provisoire du bilan de l'accidentalité dans le département pour le mois considéré. Un accident corporel de la circulation routière se définit comme un accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule, et provoquant au moins une **victime (V)** qui sont :

- les **tués (T)** (sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident) ;
- les **blessés hospitalisés (BH)** (admis dans un hôpital plus de 24 heures) ;
- les **blessés légers (BL)** (nécessité de soins médicaux, et hospitalisés moins de 24 heures ou pas hospitalisés).

Bilan ATB/V	A	T	BH	BL	V
Janvier 2021	18	0	4	20	24
Janvier 2020	18	2	12	14	28
Évolution janv 2021/ janv 2020	0	- 2	- 8	6	- 4
Cumul au 31/01/2021	18	0	4	20	24
Cumul au 31/01/2020	18	2	12	14	28
Évolution sur la même période	0	- 2	- 8	6	- 4

Evolution sur les 12 derniers mois



Victimes	Répartition par catégories d'utilisateurs						
							autres
Janv 2021	T=0 B*=2	T=0 B=2	T=0 B=2	T=0 B=2	T=0 B=16	T=0 B=0	T=0 B=0
Janv 2020	T=0 B=4	T=0 B=0	T=1 B=4	T=0 B=1	T=1 B=17	T=0 B=0	T=0 B=0
Évolution	↘	↗	↘	↗	↘	→	→
Cumul 2021	T=0 B=2	T=0 B=2	T=0 B=2	T=0 B=2	T=0 B=16	T=0 B=0	T=0 B=0
Cumul 2020	T=0 B=4	T=0 B=0	T=1 B=4	T=0 B=1	T=1 B=17	T=0 B=0	T=0 B=0
Evolution	↘	↗	↘	↗	↘	→	→

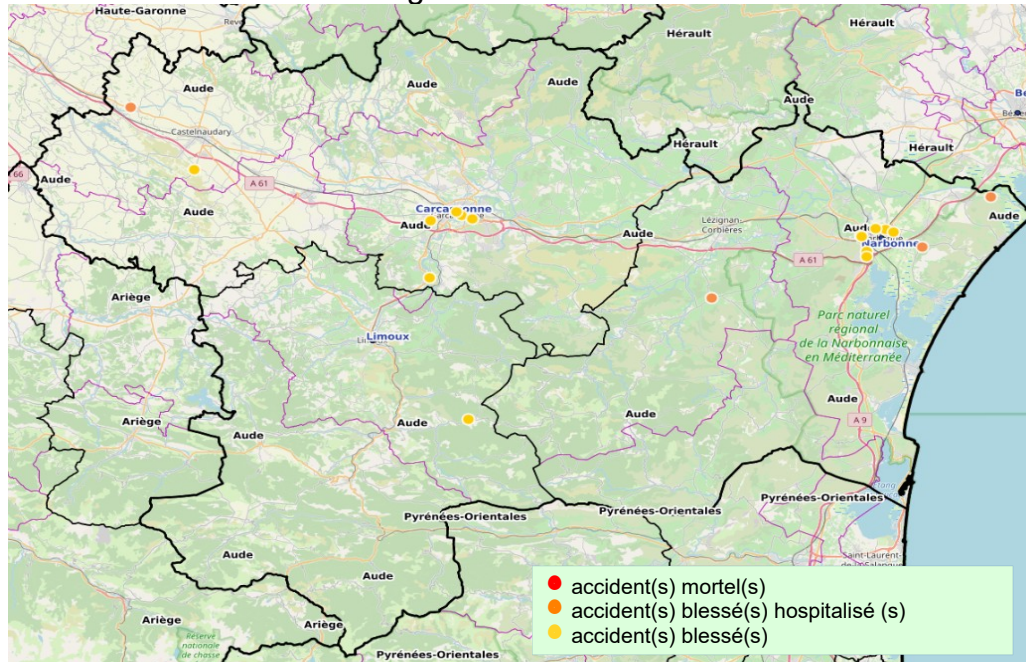
* B = Nombre de blessés hospitalisés et de blessés légers (BH+BL)

Totaux	Tués	Blessés
au 31/01/2021	0	24
2020 sur la même période	2	26

Commentaire :

Les mesures de couvre-feu liées à la crise sanitaire de la COVID 19 ont fortement influé sur l'accidentalité de janvier 2021 en limitant les déplacements de fin de journée, soirée et nuit. Aucun tué n'est à déplorer en janvier 2021 (2 en janvier 2020). Si le nombre d'accidents est stable, ils sont moins graves : on constate 3 fois moins de blessés hospitalisés (4 en janvier 2021 pour 12 en janvier 2020).

Localisation de l'accidentologie mensuelle



- accident(s) mortel(s)
- accident(s) blessé(s) hospitalisé(s)
- accident(s) blessé(s)



Plus d'information sur :
<https://www.securite-routiere/gouv.fr>
<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/>

Cette plaquette d'information dresse un bilan provisoire mensuel de l'accidentalité routière dans le département de l'Aude. Elle a été réalisée à partir des données fournies par les forces de l'ordre lors des accidents corporels de la circulation.

Production : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude
 105 Boulevard Barbes – 11838 CARCASSONNE Cedex 9
 Site internet : <http://www.aude.gouv.fr/bilan-d-accidentalite-routiere-r147.html>
 Téléphone : 04 68 10 31 00 / mail : securite-routiere@aude.gouv.fr

Contact : Service Prévention des Risques et Sécurité Routière / Unité Sécurité Routière et Ingénierie de Crise (USRIC)

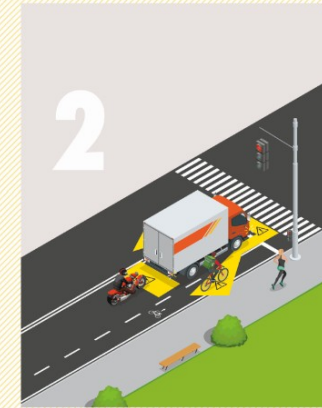


COMPRENDRE LES ANGLES MORTS



- 3% des accidents mortels sont dus à un angle mort.
- 10% des accidents mortels de piétons sont dus à un angle mort.
- 3% des accidents mortels d'usagers d'un deux-roues motorisé sont dus à un angle mort.
- 8% des accidents mortels de cyclistes sont dus à un angle mort.

ANGLES MORTS : COMPRENDRE LE RISQUE



VOUS CIRCULEZ À DEUX ROUES

Si vous rencontrez un véhicule lourd (camion ou bus) :

- Ne le dépassez jamais par la droite
- Ne cherchez jamais à le dépasser s'il manœuvre, ni par la droite, ni par la gauche, en particulier à l'approche d'une intersection.
- Ne vous arrêtez jamais sous ses rétroviseurs ou à leur hauteur.



VOUS VOUS DÉPLACEZ À PIED

Avant de traverser un passage pour piétons, en cas de visibilité réduite :

- Soyez encore plus vigilant et n'utilisez pas votre téléphone portable.
- Avancez-vous prudemment sur la chaussée en vous écartant du véhicule qui masque votre vision.
- Assurez-vous d'avoir un champ de vision dégagé et arrêtez-vous à la limite du véhicule pour bien voir des deux côtés et être vu du chauffeur de camion.
- Manifestez votre intention de traverser.